

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 09 Mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, à la mairie, sur convocation adressée à tous ses membres le 05 Mai 2022

par M. BACH Matthieu, Maire en exercice.

Étaient présents : **M. BACH Matthieu**, Maire

M.DOMPMARTIN Damien

Mme GUÉRINEL Muriel

M. KOUTCHOUK Jean-Pierre

M. MARMOUX Frédéric

M. LAMOUILLE Charles

M. AUVRÉ Marcel

Mme LONATI Chantal

Abs : M. BRODIN Antoine donne pouvoir à M. BACH Matthieu

Mme DUMONT-DAYOT Emilie donne pouvoir à M. DOMPMARTIN Damien

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 04-04-2022
- Enfouissement des lignes
- Tracé des futurs sentiers
- Point extension école
- Aménagement du stade
- Ptit Chapellin
- Point captothèque
- Elections législatives
- Questions diverses

M. LAMOUILLE Charles est nommé secrétaire de séance.

Approbation des comptes-rendus

Après y avoir apporté quelques corrections, les comptes-rendus du 04-04 et du 14-04-2022 ont été approuvés à l'unanimité

Enfouissement des lignes

Le Conseil Municipal propose, sur le principe, de financer l'enfouissement global des lignes de la commune avec la redevance touchée pour les pylônes.

Si cette décision était prise, la globalité des lignes serait comprise dans ce projet et il faudrait alors faire un emprunt.

Ci-dessous le projet, tel que présenté par M. Le Maire :

- Octroi du montant de la redevance pylône pour enterrer les lignes aériennes → 30 000 €/an
- Choix des lignes à enterrer : chemin des Grues

Route de La Roche-sur-Foron (de chez M. DUNAND au chemin des Grues)

Chemin de chez Pely

Chemin du Plateau

Chemin de chez Suatton

Chemin des Champs de la Pierre

La Marmotte

Si 100 000 € étaient à compter par ligne, il faudrait prévoir un budget de 1 M d'€ pour 10 lignes à rembourser sur 33 ans

Les questions sont posées

Souhaite-t-on l'enfouissement de la totalité des lignes ?

→ oui à l'unanimité

Faut-il investir 30 000 € /an, correspondant à la redevance pylônes pour ce projet ?

→ oui à l'unanimité

Faut-il lancer des devis pour l'enfouissement total des lignes ?

→ oui à l'unanimité

Tracé des futurs sentiers

M. BRODIN, qui s'occupe de ce projet, a chargé M. Le Maire de présenter le « nouveau » tracé.

Les sentiers feront le tour de la commune et passeront près des exploitations qui souhaitent être ouvertes aux visites.

Avant de valider le tracé, les propriétaires des parcelles qui longent le tracé seront consultés pour avis.

Il est également proposé d'installer quelques tables sur les sentiers

→ emplacement validé par le Conseil Municipal

M. BRODIN propose enfin de confier le balisage des sentiers aux « Amis des Sentiers »

→ le Conseil approuve à l'unanimité ce choix, sous réserve de mettre la CCPR (M. VACHON, responsable du Service Aménagement) dans la boucle.

Point extension école

Un premier projet a été présenté au Conseil Municipal par M. Roussel (entreprise STER) et M. FONTBONNE (architecte).

Il s'agit de la construction d'un bâtiment en prolongement de l'école existante, sur 2 niveaux, dont un semi-enterré. Un espace cantine/périscolaire et un espace bibliothèque sont prévus, ainsi que d'autres salles pour éventuellement une nouvelle classe, du coworking ou réunions des associations. L'utilisation des espaces reste toutefois à définir et à valider.

Les plans ont été présentés au personnel du périscolaire, aux bénévoles de la bibliothèque.

Une rencontre avec la CAUE a également eu lieu pour présentation du projet, à la suite de laquelle un rapport a été écrit. Dans l'ensemble le projet a suscité un avis favorable.

Ce projet d'extension pourrait être financé par des subventions suivantes : **Dotations Etat Territoire Région**, Région, Contrat Départemental Avenir Solidarité.

Aménagement du stade

Ce projet est présenté par Mme GUÉRINEL et Mme LONATI

Contenu de l'aménagement

- * Barrière sur le terrain de foot
- * jeux pour enfants
- * tables et bancs

le Conseil Municipal a choisi d'acheter 5 tables : 3 seront placées au stade, 2 vers le foyer de ski de fond. 2 bancs sans dossier seront placés au stade et vers le terrain de boules, 2 bancs avec dossier seront installés vers le restaurant, 1 vers la vierge Marie.

Les jeux ont été proposés au Conseil Municipal.

M. le Maire souhaite prendre le temps de voir d'autres jeux avant que les propositions de Mme GUÉRINEL et Mme LONATI soient validées.

La décision pourra être prise après avoir discuté du sujet au prochain café des élus et après la visite de l'entreprise proposant les jeux le 25 mai.

Ptit Chapellin

Différents articles sont proposés au Conseil Municipal pour la prochaine parution du Ptit Chapellin

Point captothèque

La **Captothèque** est le service de mesure citoyenne de qualité de l'air de l'observatoire Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Il permet à chacun d'explorer la qualité de l'air en empruntant gratuitement, sans condition de ressources, un micro-capteur de mesure sur nos territoires partenaires.

La Commune de La Chapelle a, pendant 3 semaines ? eu cet outil en mairie pour effectuer les mesures.

Elections législatives

Les prochaines élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

M. Le Maire propose le tableau pour la tenue des bureaux de vote.

Questions diverses

- CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et Solidarité) :

Suite à la réunion qu'il a eu avec le Conseil Départemental, M. Le Maire expose que la commune pourrait bénéficier de subvention CDAS pour l'acquisition du tracteur.

Bénéficiaire	SUBVENTION SOLLICITEE				SUBVENTION RETENUE				
	Opération	Dépense HT	Taux	Subvention	Intitulé de l'opération Plan de financement	Dépense subventionnable HT	Taux	Montant Subvention	Rets à encaisser
LA CHAPELLE RAMBAUD	Acquisition de matériel technique	57 000 €	20 %	11 400 €	Acquisition de matériel technique • Coût prévisionnel HT : 57 000 € • Plan de financement prévisionnel : - Subvention(s) Département : → CDAS 2022 : 0 € Total subvention(s) : 0 € (%) - Autofinancement : 57 000 € (100 %)	57 000 €	,22 %	12 540 €	2021 - 9300€

- Messe à la Chapelle de La Marmotte : Comme chaque année, la messe de l'ascension Est célébrée à la petite chapelle de la Marmotte. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municipalité.
- Boite à livres : Mme GUÉRINEL et Mme LONATI exposent qu'elles ont rencontré les bénévoles de la bibliothèque pour leur présenter leur projet de boite à livres à placer au village. L'idée a été bien

accueillie. Il a été convenu que ce projet de boîte à livres était indépendant du fonctionnement de la bibliothèque.

Le projet de boîte à livres est désormais validé par le Conseil Municipal.

Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 00h30